



Pas de visite de reprise après 40 jours

Par **Cricri damour**, le **08/10/2022** à **20:31**

Je viens de perdre aux prud'hommes contre mon ex employeur ayant fait une rupture pour acte pour non visite de reprise après 40 jours d'arrêt cancer thyroïde

Dois je faire appel de cette décision suis perdue merci

Par **P.M.**, le **08/10/2022** à **20:36**

Bonjour,

Votre exposé est difficilement compréhensible et nous manquons d'éléments pour donner un avis car le Conseil de Prud'Hommes a dû expliquer sa décision...

Si vous aviez un avocat, il devrait pouvoir vous conseiller sinon, vous pourriez vous rapprocher d'un Défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DREETS...